Arras, le 14 mars 2019

Communiqué de Presse

Des réformes à contresens pour les travailleurs en situation de handicap

Des Entreprises Adaptées des Hauts-de-France et des Ardennes ont décidé de s'unir pour dénoncer les conséquences des réformes qui vont à l'encontre de l'intérêt des personnes en situation de handicap, les plus fragiles. La politique à marche forcée pour une société plus inclusive va avoir les effets exactement inverses à ceux escomptés.

En effet, avec la nouvelle loi « Liberté de choisir son avenir professionnel » et la loi de Finances 2019, les subventions qui servent à encadrer les travailleurs en situation de handicap baissent drastiquement pour les inciter à rejoindre les entreprises dites « ordinaires ».

Or, chacun sait combien il est difficile pour une personne en situation de handicap, et d'autant plus lorsqu'elle présente des difficultés psychiques ou intellectuelles, de trouver un emploi dans le milieu ordinaire. Près de 19% d'entre elles sont au chômage contre 8,6 % pour le reste de la population.
De plus, les entreprises dites du milieu ordinaire qui ont principalement des objectifs économiques et de productivité, n'ont pas les moyens objectifs de cet accueil.

A court terme, l'équilibre financier des Entreprises Adaptées, pourrait donc être remis en cause et entrainer le licenciement des moins productifs, voire des fermetures de ces établissements, à moins d'y embaucher des personnes dites « valides » et donc de dénaturer les raisons d'être de l'Entreprise Adaptée.

Le choix économique qui consiste à baisser les subventions pour inciter l'inclusion ordinaire est un non-sens. Non seulement, les personnes avec handicap psychique ou intellectuel, les plus éloignées de l'emploi, ne seront plus embauchées par les Entreprises Adaptées, mais le milieu ordinaire ne les emploiera pas non plus. Au nom du tout inclusif, elles vont donc se retrouver au chômage, ce qui coûtera plus cher à l'Etat[i].

Des Entreprises Adaptées de la région des Hauts-de-France ainsi que des Ardennes, ont décidé de s'unir pour dénoncer des réformes à contresens et demandent de :

- Revoir à la hausse le taux plafond du nombre de travailleurs en situation de handicap aidés à 85% pour accueillir les publics les plus éloignés de l'emploi.

- Continuer à aider les investissements des EA pour améliorer leurs conditions de travail, leur insertion et l'adaptation de postes de travail.

- Respecter le parcours des travailleurs en situation de handicap qui ne souhaitent pas tous aller vers le milieu dit « ordinaire » dont ils ont, pour certains, été écartés.

- Maintenir et dédier le fonds d'accompagnement pour les Entreprises Adaptées en difficulté le temps de la réforme.

- Maintenir l'OETH sur le même modèle que précédemment pour les Entreprises donneuses d'ordre.

- Maintenir le code NAF 8810C.

- Maintenir l'avantage fiscal pour les particuliers clients des EA et ESAT.

Pour visionner le film de l'Action collective (2 minutes) :

https://www.youtube.com/watch?v=ra6wjwveYe8

Action Collective en faveur des Entreprises Adaptées.
Contact Presse : actioncollectiveea@yahoo.com

[i] *Livre Blanc « Les Entreprises Adaptées : vers une exclusion des plus fragiles » - GEAC62 - Avril 2018.*